

M. Trudeau: ... et non pas l'opposition qui est toujours prête à critiquer.

M. Broadbent: Je me ferai un plaisir d'envoyer au premier ministre la liste d'une demi-douzaine d'associations agricoles représentant les agriculteurs des Prairies qui s'opposent à cette politique. Le premier ministre devrait également vérifier ses chiffres. Il constaterait que, dans le cadre de cette entente, le CP a, en fait, l'intention de moins dépenser pour le réseau ferroviaire au cours de la prochaine année financière qu'il ne l'a fait récemment dans le cadre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Au lieu d'en faire plus, il fera moins que sa part et notre parti n'est pas d'accord.

ON DEMANDE QUE LES AGRICULTEURS SOIENT CONSULTÉS SUR LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si le premier ministre est vraiment décidé à satisfaire aux désirs des agriculteurs de l'Ouest comme il l'a promis ici même, ne va-t-il pas aller les voir? Ne va-t-il pas soumettre à un référendum la proposition que son ministre a révélée aujourd'hui à Winnipeg plutôt qu'à la Chambre, afin de savoir ce qu'en pensent tous les agriculteurs des Prairies, les agriculteurs du Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique nous fait deux propositions contradictoires. D'une part, il voudrait que le ministre soit ici aujourd'hui et d'autre part, il nous demande d'aller soumettre la proposition aux agriculteurs.

M. Broadbent: Ne peut-il pas faire les deux?

M. Trudeau: Le ministre a préféré soumettre la proposition aux agriculteurs qui font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit à ce sujet que le chef du Nouveau parti démocratique.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA LOI SUR LE CRÉDIT

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'adresserai ma question au ministre des Finances. Je suppose que c'est aujourd'hui un bien triste jour, que d'aucuns qualifient d'historique, car aujourd'hui le gouvernement vient de porter un autre coup à bon nombre de céréaliculteurs, peu importe qu'ils soient de l'ouest ou de l'est du pays.

En effet, un certain nombre de producteurs de denrées alimentaires appartenant à la Canadian Farmers Survival Association, sont aujourd'hui ici à Ottawa pour des raisons qui devraient être évidentes à chacun d'entre nous. Cette association veut connaître la position officielle du gouvernement au sujet de la remise en vigueur ou du rétablissement de la loi de 1934 sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Le ministre pourrait-il, au nom du gouvernement, nous dire quelle est la position officielle du gouvernement au sujet de cette loi?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter le député de Lambton-Middlesex de sa participation au débat. Il a en effet signalé le problème à l'attention de la Chambre et du cabinet de manière très énergique, systématique et constructive. Diverses solutions ont été proposées, dont celle du député de Lambton-Middlesex. Le gouvernement est en train d'examiner toutes ces diverses propositions. La Farmers' Survival Association en particulier a recommandé d'apporter un certain nombre de modifications à la loi sur la faillite. Mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, examine très attentivement ces propositions à l'heure actuelle, et il sera je crois très bientôt en mesure de faire des recommandations à ses collègues à cet égard.

M. Wise: Je sais gré au ministre de sa réponse très satisfaisante à la question.

LE BILL D'INITIATIVE PRIVÉE

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, je sais que le député de Lambton-Middlesex a effectivement proposé un bill d'initiative privée à ce sujet. La confusion vient du fait qu'un certain nombre d'articles parus dans les journaux de cette région-là du pays ont laissé entendre que le gouvernement songeait à incorporer ce bill d'initiative privée au bill C-12, concernant la faillite et l'insolvabilité, dont la Chambre est saisie. Des articles de journaux ont en effet laissé entendre bien clairement que c'est ce qui se produira. Le ministre des Finances voudrait-il bien nous assurer que ces articles sont fondés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je puis confirmer que le gouvernement voit d'un œil très favorable le genre de solution proposée par le député de Lambton-Middlesex. Cependant, je le répète, le ministre de la Consommation et des Corporations est en train d'examiner les suites qu'aurait précisément une telle mesure, et il doit sous peu présenter un rapport au cabinet.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je veux demander au ministre d'État chargé du Développement économique d'élucider certains points relatifs à l'annonce faite aujourd'hui à Winnipeg. On a déjà signalé que l'annonce était très compliquée. En outre, je fais remarquer au ministre qu'elle est incomplète, car un groupe de travail composé de bureaucrates et de dirigeants d'organismes représentant les producteurs sera mis sur pied pour décider de la façon dont les fonds seront répartis parmi les producteurs. Le ministre peut-il nous expliquer de quelle façon on procédera? Le groupe de travail a-t-il été constitué? Quand fera-t-il rapport? Quelles sont ses attributions? Quelles autres précisions peut-il fournir sur cette question très compliquée?